

Procédure paiement

Le lien ci-dessous ou le QR-code permettent d'accéder directement à la plateforme de paiement en ligne. Il suffit de sélectionner l'un ou l'autre pour régler la location d'une place de parc à la journée.

Lien: https://franic.gsinfo.ch/FLEXOPARK_WEB/FR/index.awp?a=IDPB71



Étape 1 – Accéder à la plateforme

Scannez le QR-code ou cliquez sur le lien internet pour ouvrir la plateforme de paiement. Sur la page d'accueil :

- Saisissez votre numéro de plaque sans espace ni caractère spécial (exemples disponibles sous « Aide »).
- Lisez les conditions générales d'utilisation, puis cochez la case « J'ai lu et j'accepte les conditions générales ».



Étape 2 – Confirmation initiale

Un message de vérification s'affiche.

👉 Cliquez simplement sur « Confirmer » pour poursuivre.









Étape 3 – Choisir le mode de paiement

Vous accédez à la page de paiement.

- Sélectionnez le mode de paiement qui vous convient le mieux.
- Cliquez sur le bouton bleu « Payer ».
- Suivez ensuite les instructions propres au moyen de paiement choisi.

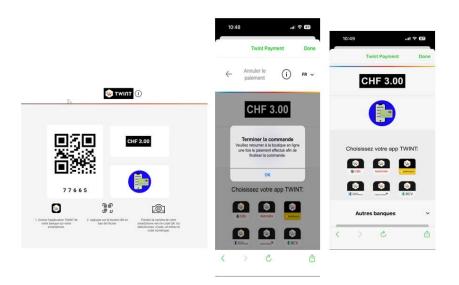
Un message vous rappellera de revenir sur la page de l'application pour finaliser la transaction. Ce rappel devient inutile dès que vous recevez la quittance de paiement (voir étape 6).



Étape 4 – Finaliser la transaction

Terminez la commande selon le mode de paiement sélectionné.

<u>Par exemple</u>, si vous choisissez <u>TWINT</u>, suivez les instructions affichées dans l'application.





Étape 5 – Confirmation de paiement

Une fenêtre s'affiche avec le message :

« Le paiement a été effectué avec succès. »



Étape 6 – Télécharger la quittance

Pour éviter de devoir retourner sur la plateforme pour valider le paiement :

- Cliquez sur le bouton bleu « Télécharger la quittance ».
- Conservez ce document, qui valide votre parcage pour la journée.



Une fois ces étapes terminées, votre numéro de plaque est automatiquement enregistré dans le système de gestion des parkings. Les données sont transmises en temps réel à la société chargée du contrôle électronique des véhicules stationnés sur les parkings du CO de la Gruyère (COGRU).

Pour toute autre question ou problème lié au paiement, vous pouvez vous adresser au secrétariat de votre établissement, qui transmettra votre demande aux personnes compétentes.

Pour l'Association des communes de la Gruyère pour l'école du cycle d'orientation

Yves Bosson

Administrateur général du CO de la Gruyère